

Le 10 septembre 2020

Le Maire de SAINT ETIENNE DE MONTLUC

À

Communauté de communes Estuaire et Sillon

Monsieur le Président
2 boulevard de la Loire
44 260 SAVENAY

OBJET : Dénomination d'une nouvelle voie : impasse des Tourterelles

☞ RN/FR/MH
Dossier suivi par service urbanisme
02.40.86.96.36 / ads@st-etienne-montluc.net

Monsieur le Directeur,

Lors de la séance publique du 3 septembre 2020, le Conseil municipal a décidé de dénommer une nouvelle voie « Impasse des Tourterelles du lotissement « Les Tourterelles » (parcelles BO 331p et 759).

Aussi, vous trouverez en annexe, copie de la délibération correspondante accompagnée du plan de localisation, du plan masse mentionnant l'impasse, ainsi que le certificat de numérotage.

Vous souhaitant bonne réception de ces documents,

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Rémy NICOLEAU

Mairie Saint Etienne de Montluc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt le trois septembre à 20h30, le Conseil municipal de Saint Etienne de Montluc s'est réuni à l'Espace Montluc, rue de la Guilletière, sous la présidence de Rémy NICOLEAU, Maire, suite convocation transmise le 28 août 2020.

Etaient présents : M. Rémy NICOLEAU, *Maire*,

Assisté de : Mme Claudine SACHOT, M. Hervé BONNET, Mme Alizée GUILLARD, M. Yves TAILLANDIER, Mme Evelyne LE QUENVEN, *Adjoint*,

M. François ROULEAU, M. Bruno SEMELIN, M. Arnaud GIRARD, Mme Edith LE GOUAIS, Mme Anne-Françoise LOIRAT, M. Ahmed GHODBANE, Mme Sylvie GREBAUT, Mme Michèle VANDEN BRUGGE, Mme Céline DURMUS, Mme Hélène MICHAUD, Mme Karen CHIRON, Mme Céline LACOSTE, M. Vincent TREHU, M. Benoît MABIT, M. Kevin HERPSON, Mme Régine CASSIN, Mme Judith LERAY, M. Olivier GEFFRAY, M. Olivier LABARRE, Mme Céline PETETIN, *Conseillers municipaux*,

M. Franck RICHARD, *Directeur général des services*.

Etaient excusés : M. Alain FARCY (pouvoir à Claudine SACHOT), Mme Isabelle PERDRIEAU (pouvoir à Hervé BONNET), M. Erwan FAISNEL (pouvoir à Rémy NICOLEAU),

Etaient absents :

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 29, M. Bruno SEMELIN a été nommé secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

DEL 20/4/5

OBJET : CREATION D'UN LOTISSEMENT 13 ROUTE DE COUERON : DENOMINATION DE LA VOIE

Rapporteur : Madame Claudine SACHOT, Adjointe aux travaux et aménagements

Exposé :

Il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

Un permis d'aménager a été accordé le 3 février 2020 aux conjoints BEGNAUD sur les parcelles BO 331p et 759. Trois lots, desservis par une nouvelle voie, ont été créés formant le "lotissement des Tourterelles".

Aussi, afin de faciliter le repérage des services de secours, le travail des services publics ou commerciaux, la localisation géographique, il convient d'identifier l'adresse de cette voie.



Il est proposé de lui attribuer le nom suivant : impasse des Tourterelles.

Décision :

Après avis de la commission "Travaux et aménagements" du 24 août 2020,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

⇒ **A L'UNANIMITÉ,**

- ✍ **DENOMME la rue du lotissement des Tourterelles : impasse des Tourterelles ;**
- ✍ **CHARGE Monsieur le Maire de tenir informés de cette nouvelle dénomination de voies, les riverains, les services postaux, du cadastre, ainsi que tous les services publics concernés ;**

Accusé de réception en préfecture
044-214401580-20200903-DEL2045-DE
Date de télétransmission : 07/09/2020
Date de réception préfecture : 07/09/2020

✍ **AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute disposition en vue de l'exécution de la présente délibération.**

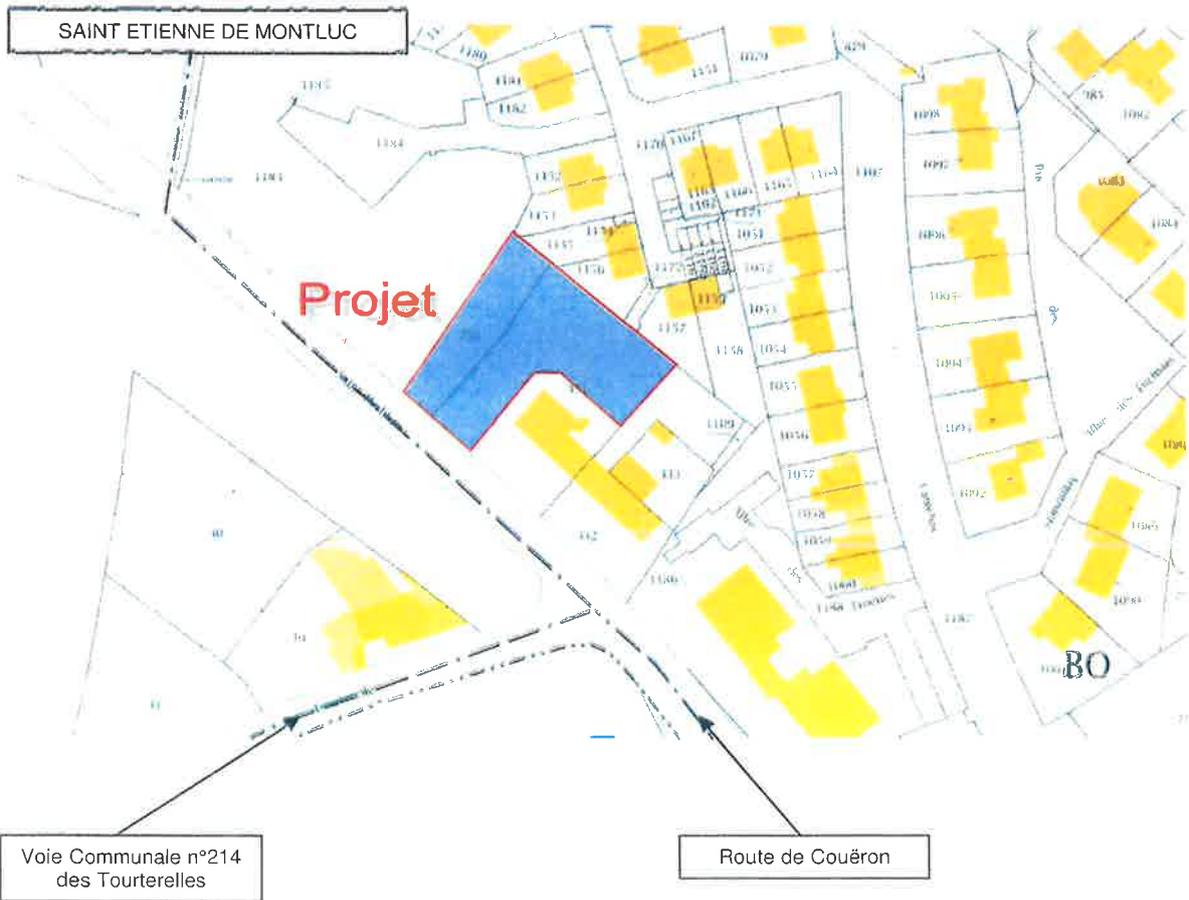
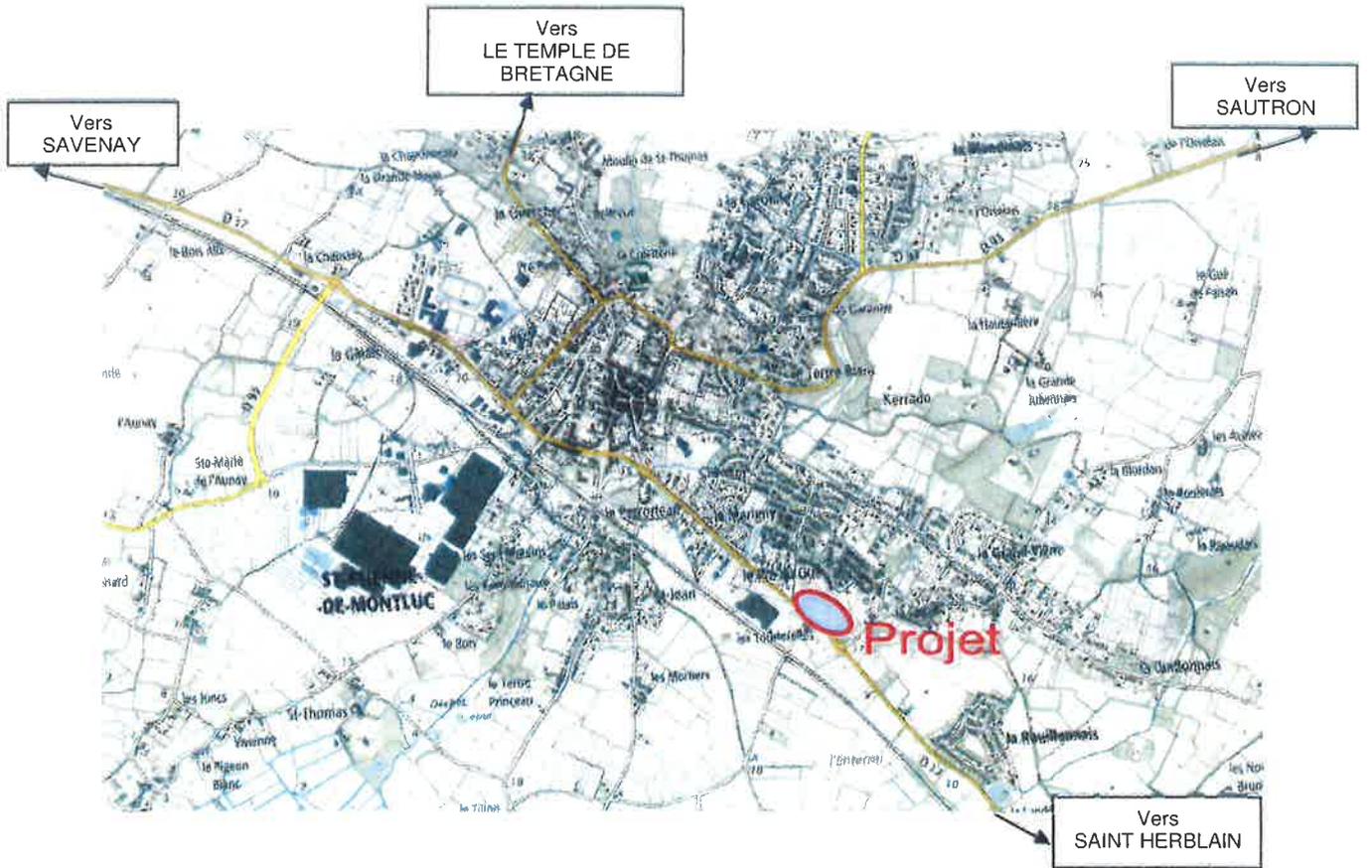
**FAIT ET DELIBERE A SAINT ETIENNE DE MONTLUC,
EN L'HOTEL DE VILLE, LE 03 SEPTEMBRE 2020.**

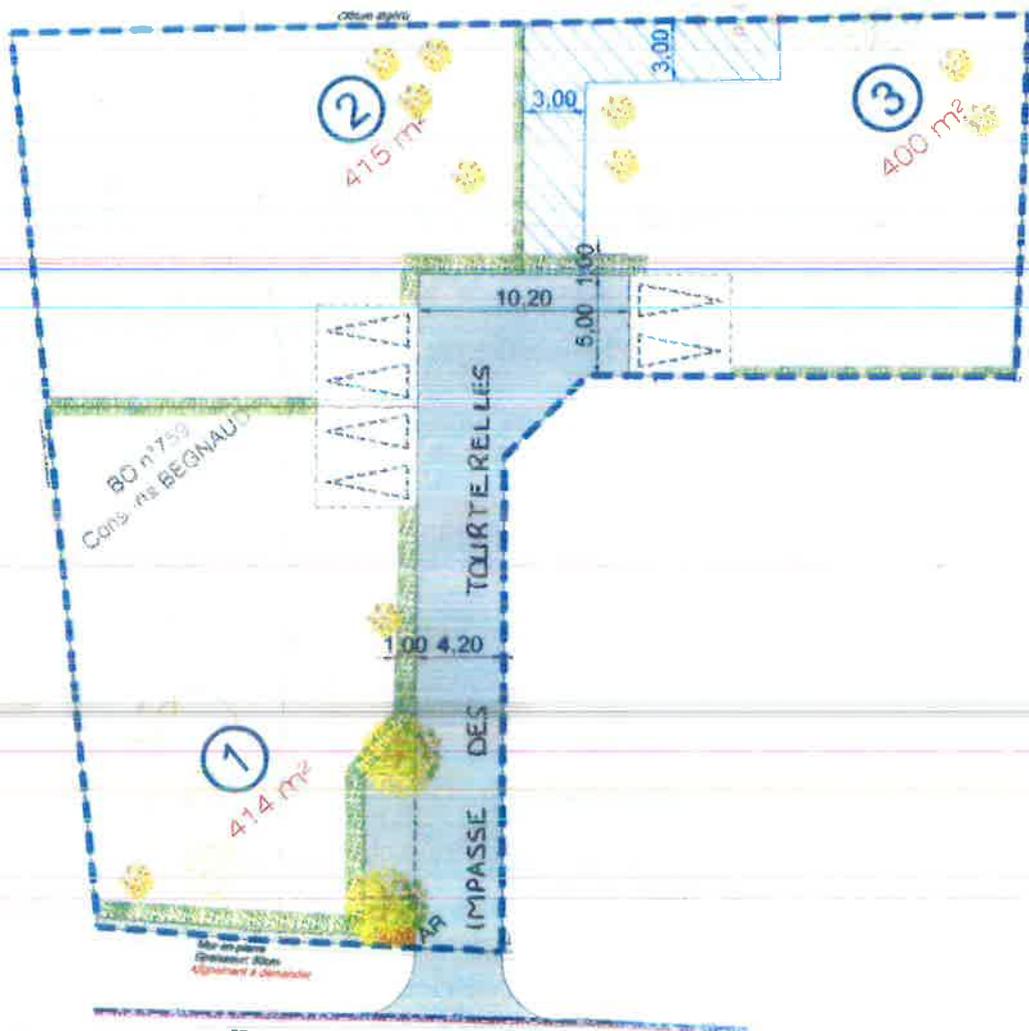
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Remy NICOLEAU


Accusé de réception en préfecture
044-214401580-20200903-DEL2045-DE
Date de télétransmission : 07/09/2020
Date de réception préfecture : 07/09/2020





Route de Couëron

CERTIFICAT DE NUMEROTAGE

Je soussigné **Rémy NICOLEAU**,

Maire de la commune de SAINT ETIENNE DE MONTLUC,

CERTIFIE

que le lotissement « Les Tourterelles » est numéroté sur la voie publique de la façon suivante :

Lot n° 1 : 1 impasse des Tourterelles
Lot n° 2 : 2 impasse des Tourterelles
Lot n° 3 : 3 impasse des Tourterelles

44 360 SAINT ETIENNE DE MONTLUC

Le 10 septembre 2020.

Le Maire,



Rémy NICOLEAU

